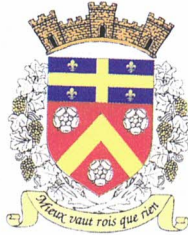


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2026-13



Objet :

**Fourniture et pose d'un caisson d'extraction au
foyer rural**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n°2026-III-12 du 21 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant la nécessité de remplacer le caisson d'extraction défectueux du foyer rural,

Considérant l'offre commerciale de la société ALAIN ELECTRICITE domiciliée 2 route de Gambais à Bazainville (78550) pour fournir et installer ce matériel au foyer rural,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société ALAIN ELECTRICITE pour fournir et installer un caisson d'extraction au foyer rural pour un montant de 1.050,00 € HT soit 1.260,00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 30 avril 2026

Le Maire, Thierry LEVACHER



Certifié exécutoire compte-tenu de :
La publication du : 30/04/2026
Et la transmission au contrôle de légalité le : 12/05/2026
Document certifié conforme
Le Maire, Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2026

Application agréée E-legalite.com